



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CNAM

Question écrite n° 35673

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de lui préciser la suite qu'elle envisage de réserver au rapport de la Cour des comptes à l'égard de la CNAM mettant en valeur l'absence totale, pendant longtemps, de gestion prévisionnelle des emplois et soulignant que « les sureffectifs liés à la montée en charge de Sesam-Vitale acquerront difficilement les compétences nécessaires aux exigences d'un assureur avisé » (Le Figaro Economie - 7 septembre 1999).

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attentif au rapport fourni par la Cour des comptes concernant la CNAMTS et notamment la gestion prévisionnelle de ses emplois. Il a demandé à l'inspection générale des affaires sociales d'étudier l'évolution des emplois des caisses dans le contexte de la montée en charge du programme SESAM/Vitale, de la mise en place de la CMU et de l'application de la réduction du temps de travail. Ce rapport permettra de définir en lien avec la CNAMTS une politique de gestion prévisionnelle des emplois.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35673

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1999, page 5843

Réponse publiée le : 29 mai 2000, page 3298